

PROCES VERBAL du conseil d'école
du Mardi 18 janvier 2022

Secrétaires de séance
Mme LORENZO, Mme LEROY, Mme CHAMBARET-GIGOT

Membres présents :

Mme VILLE, Directrice de l'école maternelle Emile Morin

M SIMON S., Directeur de l'école

M BIOULAC, Maire de Lamotte Beuvron

Mme CORRET Adjointe au maire chargée des Affaires Scolaires

Mme CARRE, Affaires Scolaires

Enseignants (élémentaire) : Mme LEROY, Mme CHAMBARET-GIGOT, Mme BIGUET, Mme GUENON-RODRIGUEZ, Mme DUBOIS, M MARAIS, Mme ALVAREZ, Mme LAFON-DELPIT, M SIMON F., Mme NOURISSON et Mme LAGLAINE

Enseignants (maternelle) : Mme LORENZO, M BARON, Mme WICIAK et Mme VIVIEN

Représentants parents d'élèves (élémentaire) : Mme PIAT, Mme GIBIER, Mme CHATELAIN, Mme HENAULT et Mme GILLET.

Représentants parents d'élèves (maternelle) : Mme PIAT, Mme CARNOY, Mme MOSOR, Mme HABERT, Mme BIRBAUD.

Mme BEOGO : enseignante spécialisée à dominante d'aide pédagogique

Mme GASSELIN, Inspectrice de l'Education Nationale

Absent(s) excusé(s) :

M JACOB, Mme QUEROL et Mme CHOYNACKI, Professeurs des écoles

Mme ROUSVOAL : enseignante spécialisée à dominante d'aide relationnelle

Mme URBAIN : psychologue scolaire de l'Education Nationale

Mme DA MOTA, Mme LY, Mme ROGER, M CHANGEUX parents d'élèves élémentaire

Ordre du jour :

**Réorganisation physique et administrative des deux écoles
Elémentaire Charles Péguy et Maternelle Emile Morin.**

Position de la municipalité :

1. Réorganisation physique :

Actuellement, les deux groupes scolaires comptant l'école maternelle (5 classes) et l'école élémentaire (9 classes et l'ULIS) se répartissent sur 4 sites bien distincts. Cela entraîne des déplacements et de nombreuses salles sont inoccupées car la commune a perdu beaucoup d'élèves depuis 8 ans.

De ce fait, l'objectif est de mutualiser les locaux ainsi que les frais de chauffage et nettoyage. A la rentrée de septembre 2022, la municipalité souhaite rapprocher et simplifier l'accueil des élèves sur 3 bâtiments en déplaçant les classes du forum. Pour ce faire, la mairie a établi un plan pluriannuel d'investissement afin d'améliorer l'environnement et lutter contre les dépenses énergétiques.

Depuis 2014, une série de travaux a été réalisée dans le bâtiment historique (côté RD2020) afin d'améliorer la qualité thermique et phonique (abaissement des plafonds). De plus, le forum est une passoire énergétique et des travaux sont à envisager sur plusieurs années pour améliorer cet espace. En effet, la municipalité à la rentrée 2022 souhaite installer le périscolaire au rez-de-chaussée du forum et la MDA au premier étage. Le bâtiment du milieu où se situe une partie du périscolaire serait conservé pour l'instant.

Les effectifs du périscolaire sont en hausse, c'est pourquoi il faut plus d'espace pour accueillir les enfants.

La nouvelle disposition de l'école comportera 24 salles dont 16 salles de classe. Il sera possible également de récupérer un local dédié à la machinerie du château d'eau pour stocker du matériel.

En outre, la municipalité s'engage auprès des enseignants à entreprendre et finaliser des travaux dans les bâtiments de l'école maternelle pour la rentrée de septembre 2022 (modernisation des sanitaires, isolation phonique, pose des TBI...).

2. Réorganisation administrative :

Au mois de novembre 2021, la DASEN a informé Monsieur le maire que 2 fermetures de classes (une en maternelle et une en élémentaire) seraient effectives pour la rentrée 2022. Devant cette annonce, la mairie a proposé de fusionner les 2 écoles pour éviter les fermetures à venir.

Cette idée avait été déjà évoquée en 2015/2016 mais à cette époque l'Education Nationale n'y avait pas été favorable.

Cette décision préserverait les écoles concernant les fermetures pendant deux années consécutives.

Monsieur le Maire confirme qu'il y a eu un terrain d'entente avec la DASEN. Ils proposent cette fusion pour avoir un moratoire, c'est-à-dire pas de fermeture de classes pendant 2 ans.

Position de Mme GASSELIN, inspectrice de l'éducation nationale :

1. Concernant la réorganisation physique des locaux

La gestion des salles sera faite par le directeur : 24 pièces seront disponibles pour 14 classes et une ULIS. Il y aura donc de la place pour des salles de lecture (BCD), une salle des arts ou de musique, une ou deux salles des professeurs, le bureau du directeur, le bureau de la psychologue scolaire...

Il n'y a pas besoin de salle informatique car les ordinateurs doivent être à disposition des élèves lorsqu'ils en ont besoin en classe. Les ordinateurs devraient être sur un chariot mobile qui peut circuler de classe en classe et être stockés dans une salle sécurisée au sein de l'école.

2. Concernant la réorganisation administrative de l'école

Le directeur de l'école sera complètement déchargé, il pourra donc se consacrer entièrement au pilotage administratif et pédagogique de l'école.

Sa classe sera prise en charge par un TRS.

Les tâches administratives seront donc divisées par deux (un seul dossier d'inscription).

Cela permettra un meilleur suivi dans la gestion des élèves de la Petite Section au CM2

Il n'y aura plus qu'un seul interlocuteur qui sera disponible pour les parents, enseignants, pour toutes les réunions.

La fusion permettra également un lissage des effectifs avec une moyenne de 21,5 élèves après fusion ce qui protège d'une fermeture. De plus, il n'est pas possible de fermer deux classes par an sur une seule école alors que cela serait possible s'il y avait toujours deux écoles.

L'Inspection Académique n'a aucun intérêt à perdre un quart de poste (direction totale) donc cette fusion est pour le bénéfice de l'école.

Le directeur, entièrement déchargé, pourra circuler plus facilement, il sera beaucoup plus disponible pour les enseignants et la communication sera facilitée.

La fonction de directeur est en train de changer avec la loi RILHAC. D'après cette loi, des postes d'aides administratives à la direction seront débloqués par l'Education Nationale.

Un seul pilotage administratif et pédagogique permettra d'avoir une seule vision donc une meilleure communication.

Les effectifs en élémentaire sont moins importants que ce qu'ils auraient dû être. Une classe aurait pu fermer en septembre. Les effectifs de maternelle étant bas également, une fermeture serait donc possible.

Deux schémas sont possibles lors d'une fusion d'école :

1) L'école élémentaire devient une école primaire, l'école maternelle ferme (ou vice versa).

Le directeur et les adjoints de l'élémentaire restent en place. Le directeur et les adjoints de la maternelle participent au mouvement et ont une priorité absolue sur les postes d'adjoints créés dans l'école primaire. Ils gardent leur ancienneté dans l'école.

2) Les deux écoles ferment et une nouvelle école est créée. Tous les enseignants participent donc au mouvement et ont une priorité absolue sur les postes créés en fonction de leur poste (adjoints prioritaires sur les postes d'adjoints, directeurs sur les postes de directeurs...). Si les deux directeurs souhaitent redevenir adjoints, ils sont départagés au barème donc selon leur AGS. Les enseignants gardent leur ancienneté dans l'école.

Mme l'Inspectrice a informé la DASEN de l'avis des enseignants quant à ce projet de fusion mais elle précise que cette décision est une décision du conseil municipal.

Position des enseignants:

Les enseignants des écoles maternelle et élémentaire de Lamotte Beuvron ont été informés le 4 janvier 2022 en conseil des maîtres par M BIOULAC, maire de Lamotte Beuvron et Mme GASSELIN, IEN de la circonscription de Romorantin, qu'une réorganisation physique des locaux (déménagement des classes situées au forum et des classes du bâtiment 1 de l'école maternelle) et qu'une fusion des écoles maternelle et élémentaire étaient envisagées pour la rentrée de septembre 2022.

Suite à ces annonces, les équipes se sont réunies et ont échangé à ce sujet.

Un conseil des maîtres extraordinaire a eu lieu le mardi 11 janvier 2022, réunissant les équipes des deux écoles afin de définir une position commune concernant le projet de fusion proposé par M. Le Maire et la Direction Académique.

L'ensemble de l'équipe enseignante souhaite exprimer ses inquiétudes par rapport à ce projet de fusion.

- 1) La baisse des effectifs sur les deux écoles est un fait, les naissances sont en baisse et les prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré sur le site du ministère prévoient une baisse jusqu'au moins 2025.
Les fermetures nous semblent donc inévitables et la fusion ne fera que les précipiter : en effet, les effectifs seront lissés et notre moyenne d'élèves par classe sera plus basse puisque nous diviserons les effectifs par 14.
- 2) Dans le BO de 2003 concernant les fusions d'école, il est noté : « La fusion de deux écoles, et en particulier d'une école maternelle et d'une élémentaire, ne doit pas conduire à créer un ensemble d'une taille trop élevée, notamment en zone d'éducation prioritaire, et ne doit pas avoir pour effet de remettre en cause la spécificité de l'école maternelle. »
Même si nous ne sommes pas en zone d'éducation prioritaire, les résultats de l'école aux évaluations nationales ne sont pas très bons.
A la rentrée prochaine, il y aurait 14 classes avec un effectif total de 296 élèves.
- 3) La spécificité et l'identité de l'école maternelle risquent d'être gommées alors que les parents y sont très attachés.
Une plus petite structure facilite l'accueil des enfants et de leurs parents lors de leurs premiers pas à l'école, ce qui les met en confiance, les rassure et permet une communication efficace.
Les fermetures risquent d'entraîner une augmentation du nombre d'élèves en maternelle, afin de ne pas surcharger les classes d'élémentaire, remettant en cause l'accueil des Tous Petits.
Cela peut aussi engendrer à terme des classes de GS/CP, ce qui peut poser d'importants problèmes d'organisation pédagogique et qui va à l'encontre de la réaffirmation de l'appartenance de la Grande Section au cycle 1.
- 4) Le nombre de classes et d'élèves serait très important créant ainsi une grosse structure, ce qui peut effrayer certains parents qui risquent de se tourner vers une structure plus familiale comme l'école privée par exemple.
De plus, les écoles ayant beaucoup de classes passent en toute fin de priorité lors des remplacements d'enseignants en cas d'absence.
- 5) Le directeur aura à gérer 14 classes (5 en maternelle+ 9 en élémentaire; 15 classes avec le dispositif ULIS) avec environ 300 élèves. Il sera certes entièrement déchargé mais il sera seul pour gérer un effectif équivalent à un petit collège (celui de Neung par exemple) alors que le collège bénéficie d'une équipe de direction constituée d'un principal, un principal adjoint, une CPE, un gestionnaire, une secrétaire...
De plus, lorsqu'il y aura des fermetures, le temps de décharge diminuera étant donné qu'en dessous de 12 classes, il n'y a plus qu'une 1/2 décharge.
- 6) La présence d'un directeur en maternelle et en élémentaire est essentielle pour gérer les relations entre enseignants, enfants, parents, agents communaux, AESH suivant les spécificités de chaque établissement.
Un directeur unique devra également être disponible pour 15 enseignants, 5 agents communaux et 7 AESH.
- 7) Des projets en commun sont déjà menés par les enseignants des deux écoles, comme la liaison GS/CP par exemple. La fusion n'apporterait rien de plus à ce niveau là.

8) Enfin, ce projet est mené dans la précipitation et l'urgence, sans concertation ni avec les enseignants ni avec les parents d'élèves dans un contexte de crise sanitaire qui n'est pas propice à une réflexion sereine créant ainsi un climat de confusion et de méfiance.

Pour information, sur l'ensemble de l'équipe de l'école (16 enseignants, 3 membres du RASED et 3 ZIL) - sur le projet de fusion :

- 1 personne est favorable à ce projet,
- 19 y sont défavorables,
- 2 étaient absents lors de la consultation.

Les enseignants comprennent la volonté de réorganisation des locaux de l'école mais ne comprennent pas pourquoi cela devrait être associé à une fusion.

Plusieurs questions des représentants de parents d'élèves et des enseignants:

1) Y'aura-t-il de la place pour une salle informatique, une bibliothèque... ?

M. le Maire répond qu'il y a 24 salles moins 15 classes, il restera de la place. Il précise que les travaux seront largement réalisés pendant la période estivale.

Pour le bâtiment du Forum, des études sont à mener, il n'y aura pas de travaux pour la rentrée de septembre. Tout le rez-de-chaussée du bâtiment sera utilisé pour le périscolaire maternelle et élémentaire. Mme CORRET précise que cela sera réaménagé et cloisonné pour accueillir les enfants.

2) Les sanitaires seront-ils adaptés aux élèves ?

Mme l'Inspectrice précise que certains sanitaires seront refaits.

M. le Maire répond que seront proposés au conseil municipal des travaux sur les sanitaires de la grande cour d'élémentaire, il y a également un bâtiment disponible près du château d'eau qui peut servir de lieu de stockage ou autre...

3) Où en est-on du projet de fusion, est-il acté ?

M. le Maire explique que la décision du regroupement physique dépend du conseil municipal, c'est lui qui décide. On parle de regroupement physique pour mutualiser, sécuriser, moderniser, et pour l'agrément du périscolaire qui a besoin d'espace.

4) Dans une des cours côté maternelle, l'absence de préau peut poser problème lors de mauvais temps puisqu'il y aura un plus grand nombre d'élèves. (des activités récréatives étaient proposées dans des locaux avec l'utilisation de la salle de motricité et moins d'élèves)

M. le Maire répond qu'il n'y en avait pas jusque-là.

Mme l'Inspectrice précise que l'on peut mettre plus facilement les CP coté maternelle, c'est logique pour une liaison GS /CP mais que l'on sort en récréation du côté où l'on veut, il n'y a pas de règle.

5) Sur la durée des travaux : déménagement, travaux, toilettes, est-ce bien réalisable en si peu de temps ?

M. le Maire s'y engage en rappelant qu'il a toujours tenu ses engagements. Mme Carré pourra fournir aux enseignants le déroulé des travaux et déménagements.

6) Fermeture de 2 classes si la fusion n'a pas lieu : l'an dernier, suite à la fermeture d'un poste en élémentaire, Mme l'Inspectrice avait dit « Je vous laisserai tranquille » concernant une nouvelle fermeture.

Mme CORRET, répond que c'est un vœu pieu et Mme l'Inspectrice précise que les décisions sont prises par la DASEN.

7) Les parents remarquent des difficultés scolaires de plus en plus importantes, des problèmes de comportement et des résultats aux évaluations CP en baisse. Les parents s'interrogent par rapport à la disponibilité du directeur.

Mme l'Inspectrice répond que le directeur sera déchargé à plein temps, qu'il y aura un suivi détaillé de l'élève de la PS au CM2. Elle rappelle aussi la volonté de la mairie de garder des locaux pour le RASED.

8) Eviter la fermeture de 2 classes est une bonne chose mais le projet semble très précipité. Est-ce que cela ne pourrait pas être plus réfléchi ?

M. le Maire est d'accord mais il explique que si on prend le temps de la réflexion, il y aura deux fermetures et que ce projet sera alors un projet pédagogique à 12 classes.

9) Si dans l'avenir, les effectifs augmentent comme annoncé, y aura-t-il suffisamment de place pour accueillir ces nouveaux élèves ?

M. le Maire répond qu'il y a de la place et que cela ne posera pas de problème.

10) Ne serait-il pas plus facile d'organiser le déménagement s'il y avait moins de classes ?

M. le Maire veut éviter les fermetures.

Vote consultatif du Conseil d'Ecole

Les directeurs proposent un vote consultatif du Conseil d'Ecole quant à la fusion des écoles. Un parent d'élève exprime sa difficulté à voter sans document ou information préalable et le regrette.

M. le Maire rappelle que la décision revient au Conseil Municipal.

M. SIMON précise qu'il s'agit effectivement seulement d'un avis.

Le conseil d'école se positionne sur le projet de fusion :

- Pour : 8
- Contre : 16
- Abstention : 5

La séance est levée à 20h00.

La directrice de l'école
maternelle Emile Morin

K. VILLE



Le directeur de l'école
élémentaire Charles Péguy

S. SIMON



Les secrétaires :

Mme LORENZO

Mme LEROY,

Mme CHAMBARET-GIGOT.

